



Bulletin d'inscription au vide grenier de la foire des BOURGEONS de La BUISSIÈRE du 31 Mars 2019

Pour avoir des emplacements contigus adressez un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposant. Pour les enfants de moins de 14 ans de la commune, remplissez une demande séparée en notant « enfant » sur l'inscription.

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier avant le 16 Mars 2019

Mr. Mme. Mlle. : Prénom NOM

Adresse : Code postal :
Localité

Tel : Mail :

Je suis : Particulier Professionnel N° d'inscription au RC (joindre obligatoirement photocopie)

Document d'identité faisant foi obligatoire : Carte identité / Passeport (inutile de joindre une photocopie)

N° délivré le : / / par la de

Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER du 25 mars 2018 LA BUISSIÈRE aux CONDITIONS DE RESERVATION suivantes : 10€ l'emplacement de 4 mètres linéaires

Je réserve : emplacement(s) de 4 mètres linéaires Prix : 10 € xnb emplacement(s) = €

Pour les enfants de la Buissière 2€.

Je Joins le chèque à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC.**

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet), je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous. Je joins le chèque de règlement à l'ordre du **TRESOR PUBLIC.** Je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous .

(Renseignements identité obligatoires) J'adresse l'ensemble à la Commission **Fêtes Foire et Cérémonie de la commune de la BUISSIÈRE, Mairie de la BUISSIÈRE, place de la mairie, 38530 LA BUISSIÈRE)**

Courriel : foire.la.buissiere@free.fr ou tel 04 76 97 32 13

Pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur de ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321- 9 du Code pénal)

Fait à : Le : / / Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE LA FOIRE DES BOURGEONS - REGLEMENT 2019

- 1- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
- 2- Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas autorisés.
- 3- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule.
- 5- La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices.
- 6- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception faisant foi.
- 7- L'organisation se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures. L'installation s'effectuera entre 5H30 et 8H30
- 8- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
- 10- Le véhicule sera garé sur l'emplacement. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas autorisé de déplacer le véhicule le temps de l'ouverture du vide grenier soit jusqu'à 18H.
- 11- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce.
- 12- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H30 à 17H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé et nettoyé correctement.
- 13- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs ; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 14- Un emplacement « enfant de la commune » est attribué aux enfants de moins de 14 ans de la commune. Il est limité un seul enfant par famille. Seuls les jouets et livres d'enfants pourront y être vendus. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Il est nécessaire de réserver (faire une demande séparée).
- 15- Se munir de son matériel : table, chaise, abris.
- 16- Buvette et restauration possibles sur le site de la Foire de BOURGEONS

Vous pouvez obtenir et renvoyer ce fichier à l'adresse foire.la.buissiere@free.fr . Pensez à faire parvenir par courrier les compléments à : Commission Fête, Foire et Cérémonie de LA BUISSIÈRE / Mairie de la BUISSIÈRE / place de la mairie / 38530 La BUISSIÈRE